



SOMMAIRE

Le clin d'œil Météo

Retour du Salon Tech & Bio

1. Gérer les couverts vivants en bio
2. Evolution de la réglementation
3. Cultiver du pois chiche
4. Une interface par guidage GPS

Vu en Plaine, le colza associé de JB TETAR

AGENDA

1^{er} octobre -Visite TEREOS,
betteraves sucrières à
Troisvaux (62) 14 h 00
50 23'47.5"N 2 21'03.3"E

3 octobre – Café de la bio
chez Gonzague PROOT
à 9 h 30, 22 grande rue à
Herleville (80)

N°17 – 27 septembre 2019

Le clin d'œil météo

«Quand les hirondelles voient la Saint-Michel, l'hiver ne vient qu'à Noël.»

Retour du Salon Tech & Bio, des idées à explorer !



Une délégation de 15 personnes s'est rendue la semaine dernière dans la Drôme au salon Tech & Bio, à laquelle se sont joint d'autres visiteurs venus des Hauts de France. Voici quelques informations que nous souhaitons partager !



**20500 visiteurs se sont déplacés
sur le salon !**

Innovation 

1. Gérer les couverts vivants en bio

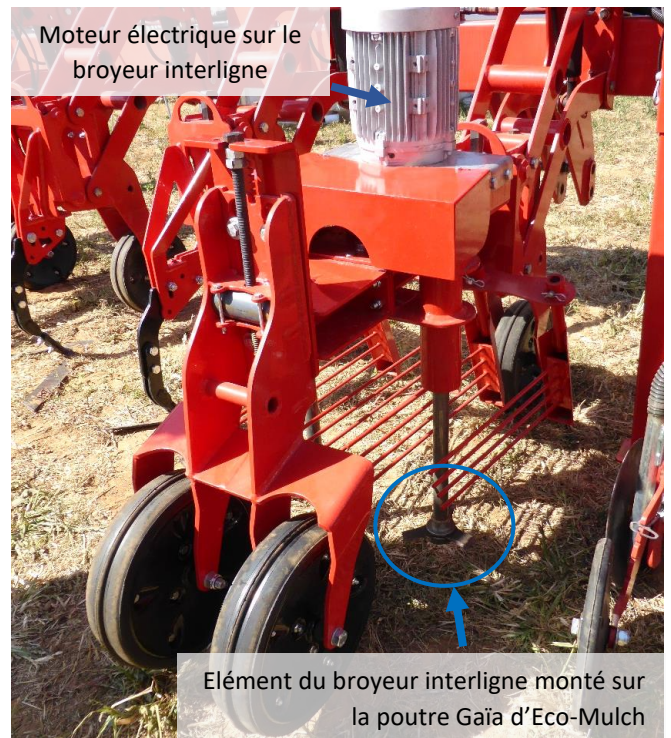
L'idée avait été émise l'an dernier par des agriculteurs des Hauts de France, réunis à l'initiative d'Agro-Transfert en groupe de réflexion sur la gestion des vivaces.

Régis HELIAS, ingénieur Arvalis lui a donné une réalité ! Dans une parcelle de luzerne implantée au printemps sous couvert de tournesol, l'expérimentation a consisté à semer à l'automne un blé espacé de 30 cm entre les rangs de luzerne, grâce à un tracteur RTK.

Comme nous l'avions imaginé, **la réussite passe par la maîtrise de la luzerne dans la culture du blé**. Pour y parvenir, l'expérimentation mise en place par Arvalis-Institut du végétal avec la société Eco-Mulch intègre **un broyeur interligne**.

La luzerne est fauchée une première fois lors du semis de la céréale en novembre pour permettre à cette dernière de levée sans effet d'ombrage. Puis à nouveau, dès le redémarrage de la luzerne, **deux ou trois passages sont nécessaires avant que la céréale passe au-dessus de la légumineuse et freine naturellement son développement**. Ces essais conduits depuis trois ans montrent des résultats intéressants pour lesquels Régis HELIAS engage toutes les personnes intéressées à poursuivre avec lui, ce travail afin de valider la technique et ses conditions de réussite. **Un challenge intéressant en perspective ...**

Gilles SALITOT



2. Evolution de la réglementation

Changements



La nouvelle réglementation du cahier des charges européen relatif à l'agriculture biologique entrera en vigueur au **1^{er} janvier 2021**.

Voici un petit aperçu des évolutions attendues :

- Diminution de 5 % de la part des aliments C2 venant de l'extérieur de l'exploitation (25 % contre 30 actuellement)
- Les demandes de dérogation relative aux semences et plants seront possibles uniquement si l'agriculteur a créé son compte avec un mot de passe sur le site semences-biologiques.org
- **Depuis Juillet 2019**, les demandes de dérogation sont obligatoires même si l'espèce est reconnue comme non disponible en bio.
- **Interdiction d'utiliser des effluents :**
 - o d'élevages en système caillebotis ou grilles intégral **et dépassant les seuils de 3 000 emplacements pour porcs de production** (de plus de 30 kilogrammes) ; ou de **900 emplacements pour truies**.
 - o d'élevages en cages **et dépassant les seuils de 85 000 emplacements pour poulets ou 60 000 emplacements pour poules pondeuses**.

Retrouver la dernière version du guide de lecture du cahier des charges du 11 juillet 2019 : c'est [ici](#) !

Mégane GUILLAUME

3. Cultiver du pois ...Chiche

Nouvelle culture



Le pois chiche est historiquement cultivé dans le sud de la France, et notamment dans le département du Gers. Seules 7% des collectes de pois chiche bio proviennent du nord de la Loire. **Avec l'évolution du climat bon nombre de producteurs réfléchissent à cette production en région Nord.**



À ce jour, il n'existe pas d'inoculum homologué spécifique à cette culture sur le marché français, et **il semble également que les bactéries permettant la symbiose ne se trouvent pas dans notre région.**

En culture, Il est donc essentiel de surveiller la mise en place des nodosités, visibles habituellement six semaines après la levée. Elles sont d'un aspect blanchâtre et doivent être rouge à l'intérieur. **L'absence de nodosité n'empêche pas la culture, mais elle n'aura pas l'effet azoté d'une légumineuse.**

Le pois chiche est une plante annuelle, à floraison indéterminée, interrompue généralement par des conditions sèches en fin de cycle. **Les fleurs sont sensibles aux températures moyennes inférieures à 15°C, à réserver aux parcelles bien exposées.** L'implantation sous nos latitudes peut s'effectuer à partir du 15 avril, sur sol bien ressuyé, le pois chiche ne supportant pas les sols hydromorphes. Le semis peut s'effectuer au semoir monograine ou au semoir à céréales, à une profondeur d'environ 5 cm. **Attention cependant aux ravageurs tels que les corvidés et les pigeons,** pour qui le pois chiche semble être encore plus appétant qu'un pois. Le semoir monograine permet un désherbage de la culture à la bineuse, de façon plus tardive qu'à la herse étrille.

La récolte s'effectue courant août, une fois la graine libre dans les gousses. Les rendements espérés sont de l'ordre de 10 à 20qx, pour une valorisation de l'ordre de 1200 euros/tonne.

Pierre DURAND

4. Une interface par Guidage GPS

Machinisme



Spécialiste en GPS, Raven Europe, implanté à Cambrai (59), met au point des systèmes GPS et des autoguidages spécifiques comme cette nouvelle interface.

Le GPS est fixé sur l'interface elle-même accrochée à l'arrière de l'outil à guider (semoir, bineuse planteuse dérouleuse, etc.). **Exit la caméra, et fini les soucis de lecture de la caméra** qui ne sait plus distinguer la culture en place parmi le camaïeu de verts des mauvaises herbes !

Avec ces deux disques stabilisateurs cet outil est adapté aux terres en pentes et aux dévers qui nuisent au bon déroulement du binage. Ce guidage par RTK peut être également couplé au guidage sur le tracteur pour une plus haute précision. La marque affiche être compatible avec d'autres système RTK grâce à un modem capable de transcrire le signal.

Les arguments avancés par le constructeur sont les suivant ;

- Guidage combiné du tracteur et de l'outil
- plages de travail sans limite de luminosité
- binages de précision même en semis décalée (relay cropping par exemple)

Alain LECAT

Vue en plaine !

Une belle parcelle de colza biologique implantée dans l'Aisne.



Un colza semé le 16 août après un sarrasin, avec le semoir à céréales associant 3.5kg/ha de colza, 4 kg de fenugrec, 5 kg de sarrasin et 1 kg de niger.

Merci à Jean Baptiste TETAR pour la photographie de son colza.

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Alain LECAT : 03 20 88 67 54 – alain.lecat@agriculture-npdc.fr (départements 59 et 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

